Votre argent : la taxation des chèques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **19 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La taxation des chèques

J'ai lu que certaines banques suisses prélevaient dorénavant des frais lorsqu'elles paient des chèques. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est exactement?

B. Fl. Genève

GEORGES BAHISSON
VOTRE ARGENT

Il est exact que plusieurs banques ont introduit – ou vont introduire – des frais lors du paiement de certains chèques. Selon toute vraisemblance, la plupart des établissements bancaires suisses adopteront les mêmes dispositions.
Les informations parues à ce sujet ont parfois été mal interprétées et ont suscité l'inquiétude de la clientèle. C'est ainsi que des entreprises, règlant par chèques les salaires de leurs employés, nous ont demandé si le montant payé serait amputé d'une commission.
Il est par conséquent utile de pouvoir préciser ici quelles opérations sont désormais taxées.

A l'Union de Banques Suisses (les dispositions adoptées par les autres banques sont analogues), seuls les paiements en espèces à des non-clients se voient appliquer des frais: lorsqu'une personne, n'entretenant pas de compte avec notre banque, nous demande de lui verser le montant d'un chèque tiré sur un autre établissement bancaire suisse, nous facturons une commission. Celle ci s'élève à Fr. 5.– pour un eurochèque garanti dont le remettant est à la fois l'émetteur et le bénéficiaire et Fr. 10.– dans les autres cas.
Par contre, les chèques tirés sur notre banque, les eurochèques garantis tirés sur les banques étrangères, les chèques de voyages ne supportent aucun frais.
Dans l'exemple évoqué plus haut, les chèques de salaire ne supporteront aucun frais s'ils sont présentés à la banque sur laquelle ils ont été tirés ou remis à la banque où l'employé a son compte.
Cette taxation tend, d'une part, à réduire le nombre des chèques de petit montant, dont le coût de traitement par les banques est élevé, et d'autre part, à promouvoir l'utilisation du bancomat et des cartes de débit instantanés. En outre, les caissiers, libérés ainsi de tâches répétitives, sont plus disponibles pour conseiller la clientèle.

G. B.

Installez-vous tout en restant dans vos meubles

Conserver son cadre intime de vie, le rêve des personnes souhaitant vivre une retraite agréable.
Au Domaine de La Gracieuse chaque locataire installe son logis comme il l'entend avec ses meubles et objets préférés.
De plus, il dispose de nombreux services et avantages tout en étant libéré de contraintes ennuyeuses.
Venez forger votre opinion en visitant les lieux.

Domaine de La Gracieuse
1027 Lonay-près-Morges
Tél. (021) 802 16 74 – Mme Favre

Pour que la vie continue vraiment

Troisième âge, golden age, des mots qui trop souvent cachent une réalité un brin morose.

Ces termes sont bannis au Domaine de La Gracieuse car ici on continue vraiment à vivre en organisant ses journées comme on le souhaite, mais en bénéficiant de nombreux avantages et services.

Venez le constater sur place; nous nous réjouissons de recueillir vos impressions.

Documentation – information:
Domaine de La Gracieuse
1027 Lonay-près-Morges
tél. 021 802 16 74, Mme Favre.